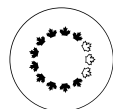


Document public



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

**N°** 2025-P221

**Au** Conseil  
d'administration

**Pour** DÉCISION

**Date** 2025-06-19

### Sujet/titre

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) – Renouvellement de l'îlot 2 – Conception architecturale schématique élaborée à 50 %

### Résumé

Cette proposition a pour objet d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour la conception schématique élaborée à 50 % projet de renouvellement de l'îlot 2, qui est délimité par les rues Wellington, Metcalfe, O'Connor et Sparks. Ce projet est mené par SPAC.

Des approbations de niveau 2 et de niveau 3 ultérieures seront demandés aux jalons clés du projet, notamment la prochaine demande d'approbation de niveau 3, qui viendra à l'achèvement de l'étape de la conception schématique à 100 %.

### Aperçu du risque

Le projet de réaménagement de l'îlot 2 est à l'étape de la conception schématique préliminaire, où les exigences du client issues des phases d'avant-projet et de concours de conception sont traduites en une expression architecturale. Il n'y a pas de risques associés à cette approbation car elle ne mène pas la mise en œuvre de nouveaux ouvrages.

Sous réserve de cette approbation, seuls les travaux d'habilitation (notamment la stabilisation des façades, la démolition sélective et l'excavation) qui font partie intégrante du chemin critique pour la mise en œuvre accélérée seront soumis à l'approbation à titre de sous-projets de niveau 2. L'approbation des travaux d'habilitation ne viendra aucunement compromettre les futures approbations de conception à obtenir du conseil d'administration.

### Recommandation

QUE l'approbation fédérale de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design (AFUSD) pour le projet de renouvellement de l'îlot 2 – conception architecturale schématique élaborée à 50%, mené par Services publics et Approvisionnement Canada, soit accordée conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, sous réserve de la condition suivante :

- Seuls les ouvrages d'habilitation faisant partie intégrante du chemin critique (y compris la stabilisation de la façade et les travaux de démolition sélective et d'excavation) pourront faire l'objet d'une procédure distincte d'examen et

Document public

d'approbation fédérale de niveau 2, avant la construction et avant l'approbation du design de niveau 3 qui suivra en temps opportun.

QUE la préparation et la signature de l'AFUSD pour le projet de renouvellement de l'îlot 2 – conception architecturale schématique élaborée à 50%, soit déléguée au vice-président, Aménagement de la capitale.

**Soumis par :**

DocuSigned by:

8E8319D91759427...

Alain Miguez

vice-président, Aménagement de la capitale

## 1. Priorités stratégiques

*Les orientations stratégiques ci-dessous sont tirées du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 qui a été approuvé par le conseil d'administration de la CCN en janvier 2025. Ce plan d'entreprise sera examiné par le ministre en vue de sa présentation au Conseil du Trésor à l'automne 2025.*

- Plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale (CCN) 2025-2026 à 2029-2030 - Orientation stratégique n° 1 :
  - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale inclusive et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.
- Plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale (CCN) 2025-2026 à 2029-2030 - Orientation stratégique n° 2 :
  - Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel en assurant la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
- Initiatives du gouvernement du Canada :
  - Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada (2020)
  - Stratégie fédérale de développement durable, 2022-2026 (2022)

## 2. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*

## 3. Contexte

L'îlot 2 est une propriété fédérale situé du côté sud de la rue Wellington, directement en face de la « triade parlementaire » et délimité par les rues Metcalfe, Sparks et O'Connor. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a entrepris un projet de renouvellement de l'îlot 2 dans le but d'accroître la capacité de logement à long terme des fonctions parlementaires et des locaux provisoires à court terme dans la Cité parlementaire. L'axe central nord-sud de l'îlot 2 a été affecté à l'aménagement de l'Espace pour les peuples autochtones. Voir à l'annexe B ci-joint le plan de localisation de l'îlot 2.

Les 11 bâtiments qui composent l'îlot 2 ont été construits entre 1859 et 1972. Sept d'entre eux sont des édifices « reconnus » du patrimoine fédéral et deux édifices « classés » du patrimoine fédéral. L'îlot compte également deux parcelles de terrain vacantes.

Le projet de renouvellement de l'îlot 2 est un élément clé de la Vision et du plan à long terme (VPLT) de la Cité parlementaire et permettra d'encadrer la réhabilitation future de l'édifice de la Confédération et de l'édifice de l'Est du Parlement. De nombreux éléments

constituants de l'îlot 2, y compris les bâtiments et les espaces publics, nécessitent d'importants travaux de réhabilitation et de modernisation pour répondre aux codes de construction et aux normes d'hébergement actuels. Deux zones principales ont également été identifiées pour un projet d'aménagement intercalaire : la place publique à l'angle des rues Metcalfe et Wellington, qui fait partie de la zone d'étude du projet, et la parcelle vacante située entre l'ancien édifice de la Banque Union et l'Espace pour les peuples autochtones (l'ancienne ambassade des États-Unis), qui ne fait pas partie de la zone d'étude.

### **Portée du réaménagement**

Le projet de renouvellement de l'îlot 2 créera deux nouveaux groupements d'immeubles (l'îlot 2 Est et l'îlot 2 Ouest) et préservera l'activité de commerce de détail sur la rue Sparks. L'îlot 2 Est comprendra une réutilisation adaptée et l'agrandissement des édifices Marshall, Canada's Four Corners, Birks, Bate et Fisher. L'îlot 2 Ouest comprendra un nouvel immeuble et un nouvel atrium au centre des édifices existants Victoria, de la Bravoure, Banque de Nouvelle-Écosse et Banque Union. Ensemble, les deux îlots reconfigurés abriteront un programme de soutien fonctions parlementaires d'une superficie de plancher totale de 56 000 m<sup>2</sup> sur une emprise au sol de 5 000 m<sup>2</sup>, comprenant principalement les espaces suivants :

- 148 bureaux parlementaires et espaces de soutien connexes
- Trois salles de comités
- Deux espaces de cafétéria
- Archives, services de santé et galerie de presse
- Commerces de détail sur la rue Sparks
- Une place publique en plein air (Place des peuples)
- Services opérationnels
- Nouveaux points d'entrée / accès public et services de protection
- Fonctions de la bibliothèque du Parlement

Même si la réhabilitation de l'édifice de l'Espace pour les peuples autochtones et le réaménagement intercalaire connexe du site n'entrent pas dans le cadre du projet de renouvellement de l'îlot 2, la place publique extérieure adjacente (la Place des peuples autochtones) mentionnée précédemment sera quant à elle incorporée au projet de l'îlot 2. De plus, il est à note que les travaux de conception de l'infrastructure de sécurité physique ont été retirés du projet.

### **Concours de conception architecturale**

En mai 2021, SPAC a lancé un concours de conception architecturale pour le renouvellement de l'îlot 2. Le concours, divisé en deux étapes, a été supervisé par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). Dans le cadre du concours, l'IRAC a constitué un jury indépendant de 25 membres, composé de parlementaires, d'universitaires, de représentants de la société civile canadienne et de professionnels du design – soutenu par des experts techniques – ayant pour mandat d'examiner et évaluer les propositions de design soumises dans le cadre du concours.

## **Conception gagnante**

Le 16 mai 2022, SPAC a annoncé que l'équipe formée de Zeidler Architecture Inc. (Toronto, Canada), en association avec David Chipperfield Architects (Londres, Royaume-Uni) comme équipe gagnante du concours de conception, considérée par le jury du concours comme répondant le mieux aux besoins programmatiques du ministère client et aux considérations historiques de l'îlot, qui se trouve au cœur de la Cité parlementaire du Canada. Le projet gagnant intègre des bâtiments classés du patrimoine avec de nouveaux bâtiments, des cours paysagées modernes et une place publique faisant face à la Tour de la Paix (*voir l'annexe D pour une représentation visuelle*).

## **Conception architecturale schématique élaborée à 50%**

Voici la description sommaire des modifications apportées au schéma de conception retenu dans le but de mieux répondre aux exigences fonctionnelles du programme ministériel en tenant compte des contraintes imposées par l'état actuel des lieux, conformément aux résultats l'inspection des lieux et des examens plus approfondis réalisés suite à l'attribution du contrat (*se reporter à l'annexe D pour une illustration visuelle de l'îlot 2*)

- L'Allée des peuples traversant la rue Wellington a été supprimée.
- Les élévations au niveau du sol des nouveaux immeubles des îlots 2 Est et Ouest intègrent une fenestration plus importante et comprennent des entrées principales sur la façade de la rue Wellington.
- L'aménagement paysager de la Place des Peuples a été modifié en consultation avec divers groupes de parties prenantes, notamment le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg (AANTC).
- La conception architecturale extérieure des nouveaux immeubles des îlots 2 Est et Ouest a été considérablement modifiée et intègre désormais un parement de pierre sur toutes les façades.
- Les ajouts verticaux aux édifices Bate, Birks, Canada's Four Corners, Marshall et Banque Union ont été affinés.
- La conception du nouveau bâtiment qui remplacera l'édifice Fisher a été modifiée.
- Le réaménagement des espaces intérieurs des édifices Birks et Banque Union conservera les éléments historiques en tant qu'éléments de conception de premier plan.
- L'élévation de l'édifice Victoria sur la rue O'Connor du bâtiment Victoria a été modifiée au niveau du sol pour faire place à de nouvelles ouvertures permettant d'accéder aux quais de chargement, aux aires de services et au stationnement souterrain.

## **État d'avancement du projet**

Après l'attribution du contrat au printemps 2023, l'équipe d'experts-conseils a immédiatement entrepris les activités d'avant-projet, y compris l'examen de la

documentation existante, des visites de lieux et des enquêtes, dans le but d'approfondir leur connaissance et leur compréhension de l'état des lieux.

Les jalons du projet franchis à ce jour sont les suivants :

- Contrat de services d'expert-conseil principal attribué en mai 2023.
- Début des enquêtes sur les lieux en septembre 2023.
- Contrat de gestion de la construction attribué à la société Pomerleau en décembre 2023 pour les travaux de mobilisation du chantier et d'habilitation.
- État d'avancement du projet de renouvellement de l'îlot 2 présenté au CCUDI « pour information » le 21 mars 2024.
- Approbation fédérale du design pour le concept d'ordonnancement des travaux de construction (phases 1 et 2) attribuée le 21 octobre 2024 sous forme d'approbation de niveau 2, pour permettre la mobilisation du chantier.
- Projet de renouvellement de l'îlot 2 – Conception architecturale schématique élaborée à 50% présenté au CCUDI « pour commentaires » le 12 décembre 2024.

## 4. Analyse des options / Analyse du personnel de la CCN

### Analyse du cadre stratégique

Le personnel responsable des approbations fédérales a conseillé au requérant de s'assurer que la proposition est compatible et conforme au cadre stratégique et aux politiques des plans suivants de la CCN, notamment :

- Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067 (CCN, 2017)
  - Projet marquant 1. Les cités parlementaire et judiciaire
    - Énoncé de politique c. « Le réaménagement des édifices du côté sud de la rue Wellington procurera des locaux à bureaux supplémentaires aux fonctions du Parlement et du gouvernement fédéral et assurera la réutilisation adaptée des bâtiments importants pour améliorer l'expérience des visiteurs dans ce secteur. »
  - Projet marquant 2 : Meilleure intégration des zones d'emplois de l'administration publique fédérale dans le paysage urbain.
    - Énoncé de politique a. « La CCN s'efforcera de protéger les bâtiments et les lieux patrimoniaux et de leur redonner vie grâce en leur trouvant de nouvelles vocations qui respectent leur caractère. »
    - Énoncé de politique b. « La CCN fera la promotion la qualité du design pour encourager la création de lieux, de bâtiments, d'ouvrages et de paysages adaptés, accessibles, durables et de conception réfléchie. »
- Plan de secteur du cœur de la capitale (2005)
  - Le site est affecté aux « installations fédérales »
  - Le projet est conforme aux orientations stratégiques suivantes du Plan :
    - Respect « des normes élevées en matière d'architecture et d'aménagement à l'échelle de la capitale ».
    - Protection des « vues sur les symboles nationaux ».

- Accent sur la sécurité en réponse aux « possibilités de crises ou de menaces ».
- Maintien de « l'ouverture et de l'accessibilité du site pour les visiteurs et les résidents ».
- Vision et plan à long terme pour les cités parlementaire et judiciaire (PVLТ, 2006)
  - Le site est désigné comme « zone située au sud de Wellington ».
  - Les politiques PVLТ soutiennent :
    - Îlots 1, 2 et 3 - Bâtiments intercalaires.

Additivement, le SPAC a élaboré la mise à jour de la VPLТ intitulée Campus intégré de la cité parlementaire (2024), un guide stratégique pour la modernisation et la réhabilitation du campus de la Cité parlementaire, qui devrait être approuvé par le Parlement cet été ou cet automne. La Commission de la capitale nationale a mis à jour son plan de la zone centrale et ses lignes directrices relatives au boulevard de la Confédération en consultation avec le SPAC afin de les harmoniser avec la VPLТ de 2024, qui remplacera la version de 2006. Les documents de planification de la CCN continueront de fournir des orientations stratégiques applicables et de guider le processus d'approbation fédérale en vertu de la Loi sur la capitale nationale.

Suite à la sélection de la proposition gagnante, le personnel des approbations fédérales a fourni des commentaires préliminaires à SPAC concernant les mérites du concept proposé et les exigences pour répondre aux intérêts de la capitale pour le projet de renouvellement de l'îlot 2 (*voir l'annexe A*), tel qu'approuvé par le conseil d'administration de la CCN en octobre 2020. La CCN a fourni d'autres avis et commentaires à SPAC suite à la présentation du schéma de conception élaboré à 50 % provisoire au CCUDI en décembre 2024. La proposition a depuis été révisée pour intégrer les conseils fournis jusqu'à présent, et les documents finaux du schéma de conception élaboré à 50 % ont été soumis à la CCN.

#### **Avis du CCUDI :**

Les commentaires du comité consultatif que l'équipe de projet est invitée à intégrer ou qui ont influencé l'évolution de la proposition de conception schématique sont les suivants :

- L'organisation spatiale et la conception urbaine de la place du Peuple (*People's Place*) doivent s'intégrer aux éléments de conception qui définissent le boulevard de la Confédération. L'espace doit favoriser l'animation et l'activité tout au long de l'année.
- Il faut rechercher l'excellence en matière de conception tout en équilibrant le patrimoine et la modernité.
- Veiller à ce que les conseils appropriés en matière de conservation du patrimoine soient intégrés à la proposition.
- Le choix de matériaux appropriés et de haute qualité est important et la réutilisation du cuivre est encouragée.

- L'îlot 2 présente une variété de styles architecturaux et l'équipe de projet est encouragée à intégrer les bâtiments contemporains et historiques dans un ensemble cohérent.
- L'accessibilité universelle est un aspect essentiel du projet et les aspirations du projet doivent être maintenues.
- Les entrées principales le long de Wellington Street dans les bâtiments contemporains sont approuvées.

Les remarques ci-dessous résument l'état d'avancement du projet en rapport aux principaux éléments constituant des intérêts de la capitale, tels que définis par la CCN.

- **Inclusion culturelle et peuples autochtones**

- Les décisions relatives à la conception de l'espace public (la Place des peuples) prises dans le cadre du projet de l'îlot 2 doivent nécessairement être prises avant les travaux détaillés de conception du projet de la Place des peuples autochtones (réhabilitation et aménagements intercalaires). SPAC a pris l'engagement de consulter le conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg et d'intégrer leurs avis et commentaires. Il existe néanmoins un risque que l'aménagement urbain de cet espace ne soit pas à ce stade aussi bien intégré à la Place des peuples autochtones que souhaité.
- Dans sa forme actuelle, la conception de cet espace public offre une connexion visuelle entre l'espace ouvert et l'espace fermé le long des trois bâtiments adjacents. Cela représente une excellente occasion de créer des vues sur les intérieurs des bâtiments voisins à partir de l'espace public et d'y donner accès.

- **Excellence en matière de design**

La proposition initiale a évolué pour intégrer les recommandations formulées par les membres du CCUDI et le personnel responsable des approbations fédérales. Agréments fédéraux. Parmi les modifications les plus importantes figurent les éléments ci-dessous :

- La nouvelle expression architecturale des bâtiments Est et Ouest a corrigé l'interface au niveau de la rue de la proposition originale et a introduit des entrées fonctionnelles et une fenestration plus substantielle au niveau de la rue, y compris des entrées sur la rue Wellington au lieu de murs pleins.
- La conception des ajouts aux bâtiments historiques a été adaptée à l'aspect particulier de chaque immeuble.
- La conception architecturale des nouveaux bâtiments le long de la rue Sparks a été modifiée pour s'agencer davantage à l'échelle et au caractère des bâtiments existants.

Les remarques ci-dessous résument les recommandations du personnel responsable des approbations fédérales, et sont à prendre en compte dans la mise au point du schéma conceptuel :

- La CCN considère que la conception architecturale du nouvel îlot 2 Est est plus réussie que celle de l'îlot 2 Ouest. Le requérant a été encouragé à continuer d'affiner l'expression architecturale de ses façades, en particulier en ce qui concerne l'équilibre visuel ou la symétrie, la logique structurelle et les caractéristiques horizontales fortes qui distinguent les différents niveaux du bâtiment, en mettant l'accent sur la relation entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs.
  - L'aménagement paysager doit créer un espace piétonnier attrayant, contribuant à l'identité du cœur de ville et du centre-ville en tant que destination souhaitable avec des utilisations diverses, une programmation de haut niveau, des équipements pour les visiteurs et un fort sens du lieu et de l'histoire.
  - Dans sa configuration actuelle, la Place du Peuple obstrue la vue et la circulation sur toute sa superficie, ce qui est incompatible avec la programmation prévue pour cet espace. En outre, le dégagement de trois mètres de profondeur créée par le banc en forme de « L » occupe une superficie importante de la place et nuit à la fois à sa fonction et à son attrait visuel.
- **Patrimoine et paysages culturels :**
    - Les options de conception révisées pour l'édifice Canada's Four Corners offrent des nouveautés qui évoquent son état historique tout en étant compatibles, distinctes et subordonnées à la structure existante. Il est recommandé de poursuivre la conception détaillée des deux alternatives proposées par l'équipe de conception au cours des étapes ultérieures du projet.
- **Boulevard de la Confédération**
    - Il existe un certain nombre d'incertitudes qui dépassent le mandat de conception de l'îlot 2 et qui pourraient éventuellement avoir des répercussions importantes sur son intégration au tissu urbain. On pense notamment à l'avenir de la rue Wellington, dont la teneur foncière, les exigences fonctionnelles en tant que corridor de mobilité, les exigences en matière de sécurité physique (à repenser en raison de sa proximité avec la colline du Parlement) et la vocation au sein des limites redéfinies de la Cité parlementaire (mise à jour de la VPLT en cours d'élaboration) pourraient connaître d'importants changements.
    - Compte tenu de la possible reconfiguration du boulevard de la Confédération le long de l'îlot 2, il se présente une occasion inédite de créer un domaine public attrayant qui intègre l'architecture du paysage et du bâtiment avec un dispositif de sécurité moins rigide (voir Intérêts de la capitale, page 2 : *La Cité parlementaire et la Cité judiciaire doivent offrir un environnement sécurisé, tout en maintenant un haut niveau d'ouverture, afin que les Canadiens puissent continuer à accéder et à comprendre la*

*signification de ses symboles, à apprécier le lien avec leur propre vie et à être témoins de la démocratie à proximité).*

- **Mobilité et stationnement :**
  - Il serait opportun d'étudier la possibilité de consolider ou d'agrandir le stationnement souterrain dans l'emprise de l'îlot 2 pour aider à répondre aux besoins fonctionnels de l'ensemble de la Cité parlementaire, ce qui réduirait la pression exercée sur le stationnement en surface sur la colline du Parlement. La portée actuelle du projet ne conserve que le stationnement existant à l'édifice de la Bravoure, mais n'inclut pas l'ajout de stationnement supplémentaire en souterrain.

## 5. Détails financiers

Sans objet – projet externe.

## 6. Opportunités et résultats attendus

- L'approbation de la conception architecturale schématique élaborée à 50% pour l'îlot 2 par le conseil d'administration permettra au projet de continuer à se préciser par le biais d'une procédure d'approbation séquentielle et permettra la mise en œuvre des premiers travaux de construction sous réserve d'un examen distinct et d'approbations de niveau 2.
- Le projet prévoit fournir à terme des locaux pour les fonctions parlementaires construits selon des normes modernes tout en respectant le contexte adjacent et environnant composé de structures historiques, d'établissements nationaux et d'un paysage de rue important. Le programme comprend des espaces essentiels aux fonctions du gouvernement canadien, tout en intégrant de manière transparente les mesures de sécurité dans les aménagements paysagers et l'architecture des bâtiments.
- Le projet promet de s'intégrer de manière significative au tissu urbain et au domaine piétonnier environnant, y compris au boulevard de la Confédération (rue Wellington), le principal parcours d'honneur de la capitale; le long de la rue Sparks, un mail piétonnier d'importance historique situé dans la Cité parlementaire et faisant partie du district de conservation du patrimoine de la rue Sparks, désigné par la Ville d'Ottawa en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

## 7. Alignement sur les politiques du gouvernement et de la CCN

- Considérations relatives au développement durable
  - Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada (2020)
  - Stratégie fédérale de développement durable, 2022-2026 (2022)
  - Une analyse comparative entre les sexes Plus est nécessaire et sera réalisée pour ce projet après l'approbation de la conception architecturale

Document public

schématique élaborée à 90 % et les étapes de la conception détaillée subséquentes.

## 8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
Le site fait l'objet d'un contrôle de la hauteur des constructions en arrière-plan et d'un contrôle des vues en avant-plan en vertu du règlement sur la protection des vues de la capitale du Canada, afin de protéger les lignes de vue sur les monuments d'importance canadienne, notamment la vue de l'édifice du Centre depuis le point d'observation 2.	Faible	Modéré	La conception des nouveaux immeubles de l'îlot 2 a été optimisée de manière à préserver la ligne de vue le long de la rue Metcalfe jusqu'à la Tour de la Paix.

Document public			
L'aménagement paysager du domaine public autour du site n'a pas encore été élaboré.	Faible	Modéré	Cet aspect du projet a été supprimé de cette AFUSD et sera ajoutée à une demande d'approbation future, ce qui donnera aux parties concernées l'occasion de travailler ensemble à l'élaboration du concept d'aménagement paysager en temps opportun, dans le cadre des travaux de conception détaillée.
Le volet « protection et sécurité » du domaine public autour du site n'a pas encore été élaboré.	Faible	Modéré	Cet aspect du projet a été supprimé de cette AFUSD et sera ajoutée à une demande d'approbation future, ce qui donnera aux parties concernées l'occasion de travailler ensemble à l'élaboration des solutions de protection en temps opportun, dans le cadre de la conception détaillée.

## 9. Engagement public et communications

- Il revient à SPAC d'élaborer et mettre en œuvre le plan d'engagement et de communication et de gérer toutes les communications, y compris les consultations publiques, l'engagement auprès des intervenants autochtones et les relations avec les médias pendant la durée entière du projet
- SPAC continue de fournir au public des mises à jour sur le projet de renouvellement de l'îlot 2 via son site web, qui se trouve sous le lien suivant :
  - <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/infrastructure-immeubles/cite-parlementaire/projets-cite-parlementaire/ilot2-renouvellement.html>
- À l'issue du concours, le jury a rédigé un rapport officiel résumant les résultats de son examen de chacune des propositions. Le rapport est disponible sous le lien suivant :
  - [https://raic.org/sites/raic.org/files/ppr\\_docu\\_230215\\_en.pdf](https://raic.org/sites/raic.org/files/ppr_docu_230215_en.pdf)
- SPAC continue de s'engager activement auprès des parties prenantes internes et externes, et entretient des relations avec les autorités compétentes concernées

Document public
-----------------

pour s'assurer que tous les examens et approbations requis sont obtenus aux moments opportuns du projet.

- L'engagement auprès des intervenants autochtones se poursuivra pendant l'entière durée du projet. Les activités de concertation en cours et prévues comprennent des activités telles que des séances de visualisation et des ateliers.
- Aucune consultation publique n'est prévue.

## 10. Prochaines étapes

- Conception détaillée à 100 %
  - Présentation prévue au CCUDI – printemps 2026 (dates à confirmer)
  - Approbation prévue du conseil d'administration – hiver 2027 (dates à confirmer)

## 11. Liste des annexes

Annexe A — Énoncé des éléments d'intérêt pour la capitale – renouvellement de l'îlot 2

Annexe B — Îlot 2 – Plan de localisation et contexte existant

Annexe C — Conception architecturale schématique proposée – 50 %

Annexe D — Extrait du procès-verbal du CCUDI

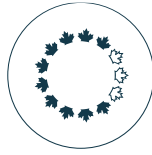
## 12. Auteurs de la proposition

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programmes du patrimoine et d'archéologie, AC

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AC

Gandhi Habash, architecte principal, Approbations fédérales de design, AC



NATIONAL CAPITAL COMMISSION  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

**Annexe A**

# Intérêts de la capitale

REAMENAGEMENT DE L'ÎLOT 2

POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION (OCTOBRE 2020)

Canada

## Préambule

La Commission de la capitale nationale (CCN) est responsable de la planification, de l'aménagement, de la conservation et de l'amélioration de la région de la capitale nationale (RCN) afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. Pour réaliser son mandat, la CCN applique un cadre de plans stratégiques pour guider l'amélioration et la mise en œuvre à long terme de la capitale. Le concours de design pour le réaménagement de l'îlot 2 est assujéti à plusieurs plans et politiques de la CCN (notamment le Plan de la capitale du Canada de 2017-2067 ; le Plan de secteur du cœur de la capitale, 2005 ; et le Plan de capacité du site et d'aménagement à long terme du secteur des Cités parlementaire et judiciaire, 2006, actuellement en cours de révision).

Les **intérêts de la capitale** suivants sont tirés du cadre de planification existant. Ces exigences constitueraient des points de référence pour l'évaluation d'un éventuel projet de réaménagement de l'îlot 2 en vue d'une approbation fédérale.

### Exigences de politique générale:

- **Symbolisme** : la zone des Cités parlementaire et judiciaire doit être planifiée, protégée et interprétée comme le cœur symbolique et démocratique de la nation, comme le centre d'intérêt principal de la capitale nationale et du cœur de la capitale, comme un point de repère national et international, et comme la scène centrale des célébrations nationales. Les Cités servent de lieu de célébration collective, de cérémonie, de protestation et d'autres formes d'expression démocratique.
- **Inclusion culturelle** : la capitale doit refléter la diversité sociale et culturelle du Canada, et sa forme construite doit exprimer la riche identité sculptée au fil des siècles par les vagues successives d'immigrants qui ont choisi le Canada comme endroit où vivre. Les Canadiens de diverses origines se reconnaîtront dans les symboles et les institutions qui définissent le Canada comme une terre de démocratie.
- **Peuples autochtones** : la capitale sera connue comme un lieu d'accueil pour les peuples autochtones du Canada et, plus particulièrement, pour les Algonquins Anishinabeg qui occupent le siège du gouvernement canadien sur leur territoire traditionnel. La planification des Cités parlementaire et judiciaire doit se faire en collaboration avec les peuples autochtones afin d'offrir des possibilités de reconnaissance de la culture et de la présence des peuples autochtones. Cela peut inclure des expressions telles que la toponymie autochtone, les commémorations nationales et la mise en valeur des arts autochtones dans le paysage et l'architecture de la capitale.
- **Sécurité** : les Cités parlementaire et judiciaire doivent offrir un environnement sûr, tout en maintenant un haut niveau d'ouverture, afin que les Canadiens puissent continuer à accéder et à comprendre la signification de ses symboles, à apprécier la relation avec leur propre vie et à être témoins de la démocratie à portée de main.
- **Excellence en design** : le développement de logements appartenant au gouvernement fédéral ou loués doit atteindre un niveau élevé de design qui contribue à la beauté du cœur de la capitale et revitalise le tissu urbain et le paysage

grâce à une conception et un développement de haute qualité des bâtiments et des paysages de rue. Les nouveaux travaux doivent être conçus pour être à la fois de leur propre temps et compatibles avec l'architecture et les paysages culturels existants.

- **Patrimoine et paysages culturels** : la qualité et le caractère patrimonial des bâtiments patrimoniaux et des paysages culturels importants doivent être préservés de manière globale, conformément aux rapports et aux recommandations du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP).
- **Boulevard de la Confédération** : le rôle du boulevard de la Confédération en tant que principale route cérémoniale du cœur de la capitale et " colonne vertébrale " de l'expérience du visiteur doit être préservé. Un nouveau développement doit renforcer le rôle et l'activité le long du boulevard de la Confédération avec une échelle et des usages appropriés, tout en atteignant les normes les plus élevées en termes de conception des bâtiments, de conservation du patrimoine et de réutilisation adaptative, de conception urbaine, de paysage de rue, d'orientation et de signalisation et de programmation.
- **Éclairage** : les Cités parlementaire et judiciaire doivent être traitées comme le point central des initiatives d'éclairage, conformément au Plan lumière de la capitale. Une stratégie globale d'éclairage doit être mise en œuvre dans l'ensemble de la Cité afin d'accentuer les caractéristiques historiques des structures patrimoniales et de développer un éclairage compatible au niveau des piétons.

#### **Exigences pour l'îlot 2 :**

- **Vues** : la prééminence visuelle et symbolique de la colline du Parlement doit être maintenue dans les cités et dans la région de la capitale du Canada de manière à ce que la silhouette de la colline du Parlement, qui surplombe la rivière des Outaouais, reste évocatrice et le symbole le plus connu de la capitale. Les vues vers et à partir des symboles nationaux le long du boulevard de la Confédération et du bord de la rivière doivent être préservées et mises en valeur, conformément à l'héritage pittoresque de la capitale. La vue de la colline du Parlement le long de Metcalfe et O'Connor doit également être protégée. Le contrôle de la hauteur et les directives de protection des vues, élaborées en étroite collaboration avec les partenaires municipaux, sont les principales méthodes de protection des vues.
- **Création de lieux et identité** : les propriétés fédérales doivent contribuer à l'identité du cœur de la capitale et du centre-ville en tant que destination souhaitable, avec un mélange diversifié et intéressant d'utilisations, un niveau élevé de programmation et d'aménagements pour les visiteurs, et un sens du lieu et de l'histoire. Créer un sens du lieu et de l'assemblage renforcé par l'excellence de l'architecture et des rues et espaces publics.
- **Dent creuse** : le réaménagement d'îlots au sud de la rue Wellington doit fournir des espaces de bureaux supplémentaires pour les fonctions parlementaires et gouvernementales fédérales et doit assurer la réutilisation adaptative des bâtiments importants pour améliorer l'expérience des visiteurs dans le cœur de la capitale. Un ensemble continu de façades de bâtiments (appelé "mur de la ville") sera rétabli le

long du côté sud de Wellington, pour contenir et contraster avec le cadre du pavillon des Cités parlementaire et judiciaire au nord. Toutefois, le réaménagement de l'îlot 2 devrait néanmoins tenir compte de la nécessité et des avantages d'aménager un espace public ouvert le long de la rue Wellington.

- **Utilisation du sol / Programme fonctionnel** : l'îlot 2 devrait permettre un mélange judicieux des locaux du Parlement avec des utilisations publiques auxiliaires, ainsi que des installations pour les visiteurs, la culture et le soutien à long terme sur cette section importante du boulevard de la Confédération afin d'encourager les activités publiques au niveau du sol et l'animation au niveau de la rue, tout en assurant une transition appropriée entre le domaine de la capitale et le domaine civique. Le réaménagement doit appuyer le mandat de la ville d'Ottawa de renforcer et d'améliorer le centre-ville. Au minimum, s'assurer que des espaces commerciaux ou culturels sont fournis et effectivement loués dans des unités au rez-de-chaussée le long de la rue Sparks, afin de soutenir et d'animer le domaine public.
- **Forme urbaine** : les logements fédéraux doivent offrir des façades de rue actives et promouvoir un visage public pour les activités du gouvernement fédéral reflétant leur emplacement dans le cœur de la capitale. Une approche collective entre les agences locales doit être développée pour répondre aux besoins des visiteurs, notamment en ce qui concerne la disponibilité des toilettes et des services de rafraîchissement, etc. dans le centre-ville.
- **Sécurité** : intégrer les exigences de sécurité dans l'enveloppe des bâtiments dans la mesure du possible. Lorsque des mesures de sécurité sont requises dans le domaine public, assurer une conception exceptionnelle et une intégration contextuelle afin de minimiser leur impact perçu, soutenir une contribution positive au domaine public et maintenir des environnements qui communiquent le respect du Canada pour les droits de la personne, l'équité, les cultures internationales et d'autres valeurs. La Prévention du crime grâce à la conception environnementale (PCGCE) pourrait être un principe/une approche approprié(e) pour atteindre ces objectifs.
- **Mobilité et stationnement** : améliorer les liens et la connectivité afin de faciliter la mobilité des résidents et des visiteurs, notamment en renforçant les liens piétonniers et les connexions entre la capitale et le domaine civique. Soutenir les modes actifs et le transport en commun afin d'atteindre les objectifs de durabilité et d'améliorer l'expérience de la capitale. L'intégration avec les systèmes de transport en commun municipaux devrait être un exemple de conception supérieure afin de contribuer à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et à la réduction de la circulation automobile dans le cœur de la capitale tout en maintenant des opérations parlementaires optimales. Le stationnement requis devrait être aménagé en sous-sol.
- **Expérience et animation** : améliorer les niveaux de participation, d'appréciation, d'animation et de sécurité en offrant des expériences mémorables et significatives à tous les visiteurs dans leur exploration et leur découverte du cœur de la capitale.

- **Paysages de rue** : Le réaménagement de l'îlot 2 doit soutenir le partenariat avec la ville d'Ottawa pour renforcer la relation physique entre le centre-ville, les Cités parlementaire et judiciaire et le boulevard de la Confédération.
  - **Rue Sparks** - Permettre le renouvellement et l'animation de la rue Sparks comme prévu dans le Plan du domaine public de la rue Sparks, 2019.
  - **Boulevard de la Confédération** – La conception doit soutenir la réalisation des lignes directrices du boulevard de la Confédération qui comprennent : la projection d'une image mémorable, la création d'un lieu public dynamique, la priorité aux piétons, la garantie d'une accessibilité universelle et la démonstration d'un leadership en matière de durabilité. En particulier, il sera important de protéger et d'améliorer le cadre naturel du boulevard de la Confédération, en complétant les éléments du paysage et en protégeant les arbres des rues.
  - **Rues du centre-ville** : soutenir les efforts de la ville pour embellir les rues du centre-ville en améliorant le traitement du paysage de rue de O'Connor et Metcalfe avec des caractéristiques de conception appropriées, tout en protégeant et en améliorant les vues vers la colline du Parlement.
- **Durabilité** : Le projet devrait atteindre, et si possible dépasser, les objectifs de la stratégie fédérale de développement durable pour servir de projet exemplaire en matière de réhabilitation du patrimoine et de création d'aménagement intercalaire dans tout le Canada.
- **Accessibilité universelle** : Le projet doit répondre aux exigences fédérales en matière d'accessibilité et, dans la mesure du possible, aller au-delà pour garantir des expériences et des possibilités équitables aux personnes de situations et de capacités diverses d'accéder aux institutions nationales et à leur environnement et d'en faire l'expérience. L'application des principes de la "conception universelle" serait une approche appropriée pour répondre à ces exigences.

## **Uniquement pour référence par SPAC – ne pas fournir comme annexe au dossier du concours**

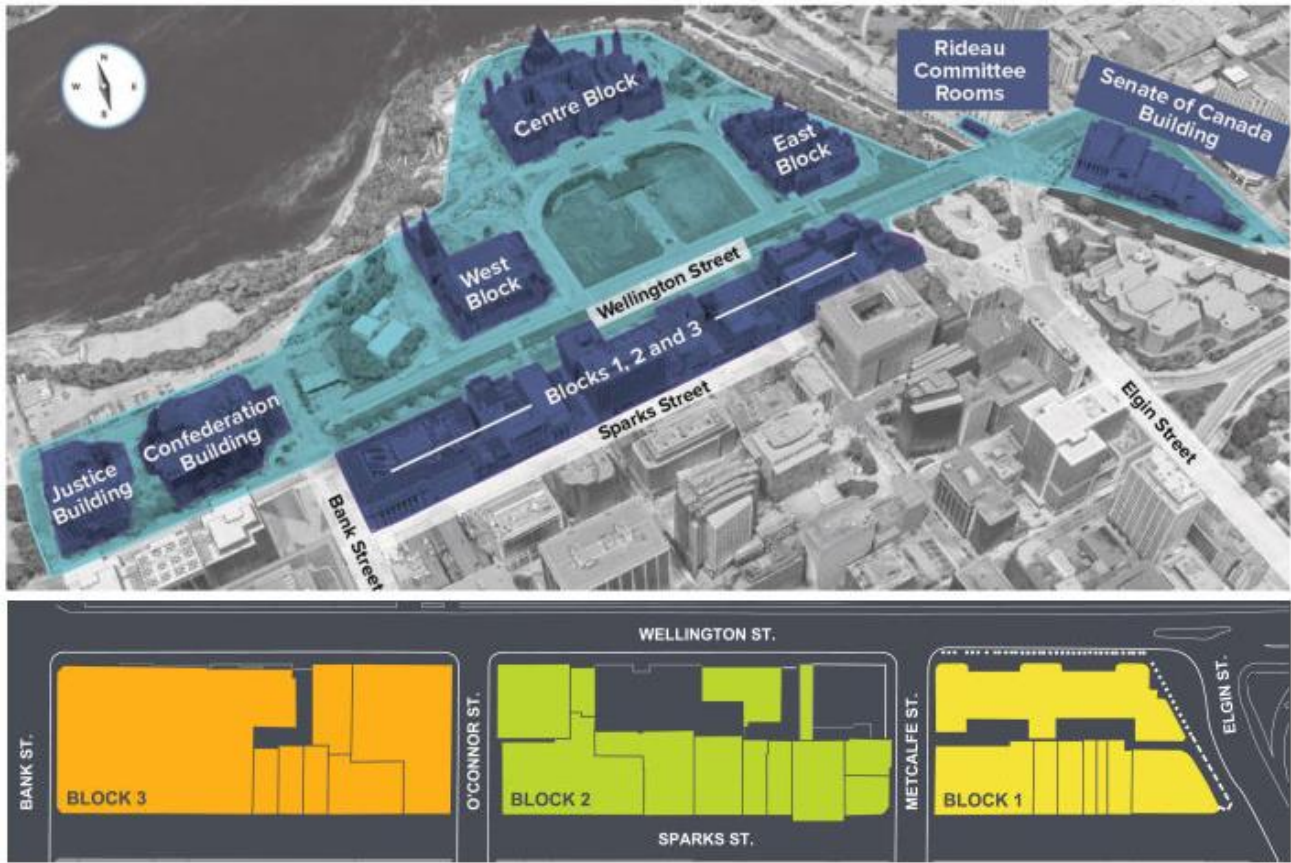
### **Dossier et structure du concours pour l'îlot 2 :**

En plus des orientations politiques existantes mentionnées ci-dessus, les questions suivantes ont été identifiées comme nécessitant un examen plus approfondi lors de l'élaboration du dossier du concours et de la structure de compétition de design. Ces questions devraient idéalement être traitées dans le cadre du concours de l'îlot 2, mais il est reconnu qu'il pourrait être nécessaire de les reporter à des étapes ultérieures de la conception.

1. Un engagement public inclusif qui tient compte des opinions de tous les Canadiens.
2. Assurer la coordination avec la mise-à-jour du VPLT, y compris les plans d'aménagement et l'évolution des besoins fonctionnels des partenaires parlementaires.
3. Collaboration avec les partenaires fédéraux et municipaux pour planifier et intégrer le transport actif et multimodal le long de la rue Wellington afin de soutenir l'accès du public et les fonctions parlementaires, tout en préservant les fonctions cérémonielles et le caractère de conception du boulevard de la Confédération et en intégrant des dispositifs de sécurité au besoin.
4. Les objectifs spécifiques de toute mesure de sécurité requise devraient être clairement identifiés et compris afin d'assurer leur bonne intégration dans la planification et la conception ainsi que l'amélioration du domaine public.
5. Inclusion de monuments commémoratifs et d'art public dans l'îlot 2 par, ou à la suite d'un aménagement intercalaire. Les monuments commémoratifs et l'art public devraient faire partie d'un plan de commémoration plus large pour la Cité parlementaire et pour le centre-ville d'Ottawa, au moyen de consultation avec la CCN, le Département du Patrimoine Canadien, et la Ville d'Ottawa.

## **Annexe B**

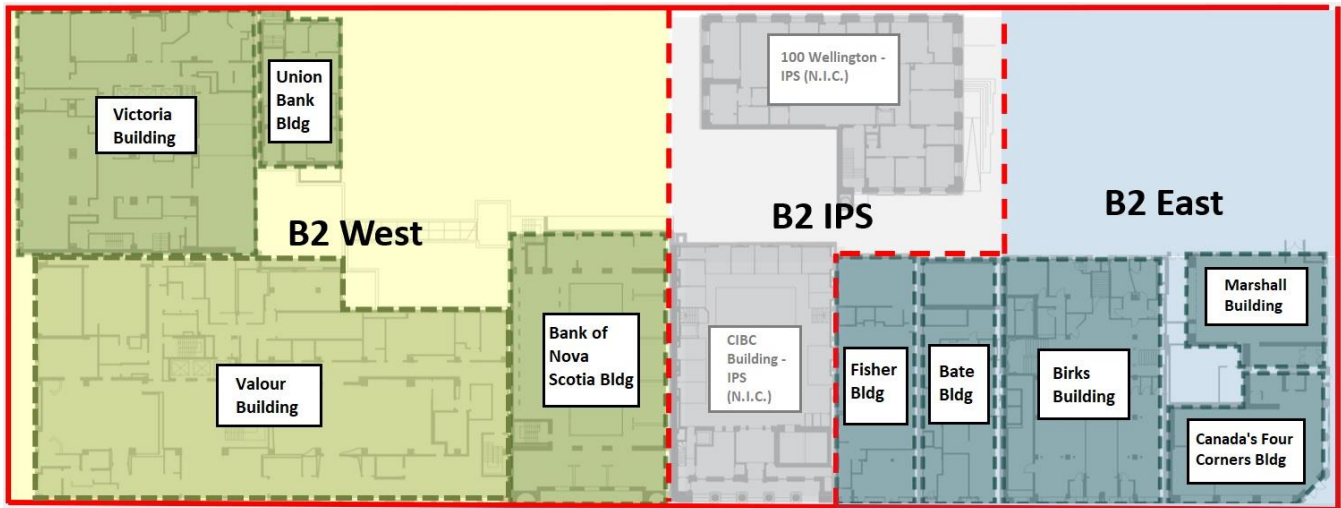
Plan de situation et contexte actuel de l'îlot 2



Cité parlementaire et îlot du Sud (Îlots 1, 2 & 3)



Site du concours de l'îlot 2. Site délimité en rouge; îlot 2 Ouest en jaune; îlot 2 Est en bleu. Espace des Peuples Autochtones (hors du périmètre) indiqué par une ligne verte en pointillés.



Plan du site indiquant les limites (en rouge) et les noms des bâtiments. L'espace réservé aux peuples autochtones (bâtiments et site) est indiqué en gris et délimité par une ligne rouge en pointillés (hors champ).



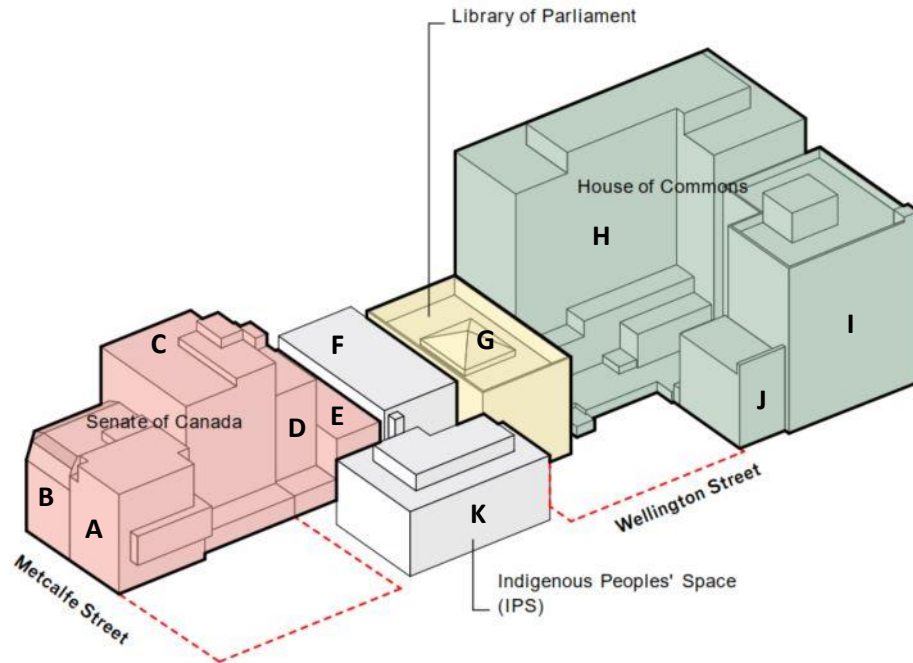
Vue de l'îlot 2 en direction du sud

**B2 – Est** et **B2 – Ouest** : concernés par le projet de réaménagement de l'îlot 2

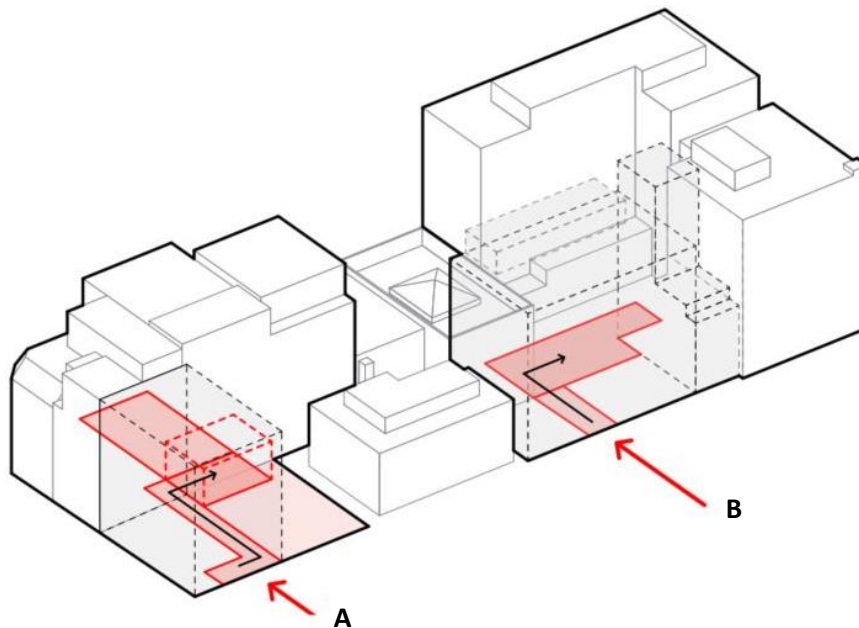
**B2 – IPS** : l'espace réservé aux populations autochtones n'est pas concerné par le projet de réaménagement de l'îlot 2

## **Annexe C**

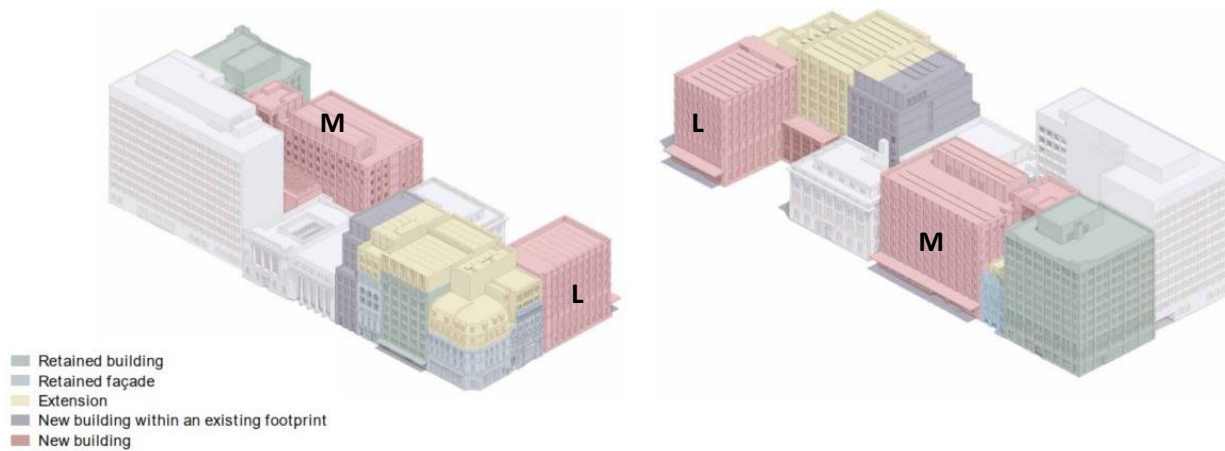
Concept proposé – Conception schématique à 50 %



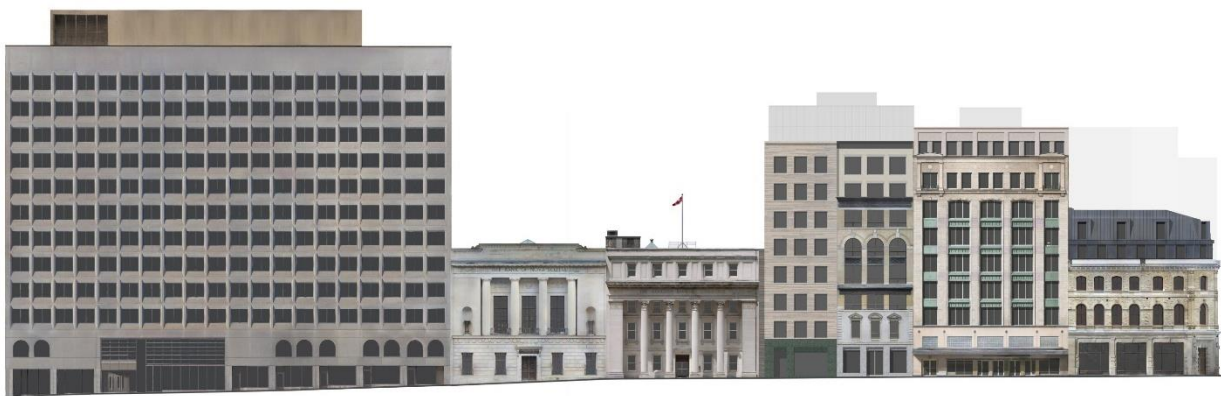
Dessin axonométrique de l'état actuel de l'îlot 2, vu vers le sud-ouest. **(A)** Édifice Marshall ; **(B)** Édifice Canada's Four Corners ; **(C)** Édifice Birks ; **(D)** Édifice Bate ; **(E)** Édifice Fisher ; **(F)** Édifice CIBC (partie de l'IPS, non visée) ; **(G)** Édifice de la Banque de Nouvelle-Écosse ; **(H)** Édifice Valour (non visé) ; **(I)** Édifice Victoria ; **(J)** Édifice Union Bank ; **(K)** 100 Wellington (partie de l'IPS, non visée par le projet).



Dessin axonométrique du concept proposé (nouveaux espaces créés). **(A)** Une place publique extérieure dédiée aux peuples autochtones est proposée sur l'axe important de la Flamme du centenaire et de la Tour de la Paix. Elle sera partagée avec l'espace dédié aux peuples autochtones. **(B)** Le nouvel atrium-jardin sera un espace commun sécurisé qui servira d'entrée aux bâtiments du bloc 2 ouest. Il offrira une nouvelle sécurité et une nouvelle entrée aux fonctions existantes de la Bibliothèque du Parlement.



Dessins axonométriques du concept proposé (nouvelle construction, extension, conservation du bâtiment et conservation de la façade, identifiés selon la légende ci-dessus). **(L)** Un nouvel édifice est proposé à l'angle des rues Metcalfe et Wellington ; **(B)** Le bâtiment Marshall sera reconstruit afin de faciliter l'ajustement des niveaux des étages, la façade étant conservée in situ. Une extension de deux étages est également prévue ; **(C)** Le bâtiment Canada's Four Corners sera prolongé de deux étages et sera relié aux bâtiments Birks et Marshall ; **(D)** Le bâtiment Birks sera également relié à un nouveau bâtiment proposé au nord afin de créer un grand complexe. Le bâtiment Birks sera également prolongé d'un étage ; **(E)** Le bâtiment Fisher sera démoli. Le bâtiment qui le remplacera sera combiné avec le bâtiment Bate existant, créant ainsi une grande structure. Une extension de trois étages du bâtiment Bate est également proposée ; **(F)** Le bâtiment de la Banque de Nouvelle-Écosse sera relié au nouveau bâtiment par le nord au niveau du sous-sol et l'annexe sera supprimée ; **(G)** Un nouvel atrium-jardin est proposé pour relier les bâtiments nord et sud du bloc 2 ouest. Il offrira également un nouvel accès sécurisé au bâtiment de la Banque de Nouvelle-Écosse (fonctions de la Bibliothèque du Parlement) ; **(I)** Le bâtiment Victoria sera doté d'un nouveau noyau inséré dans son empreinte et sera relié au nouveau bâtiment à l'est, créant ainsi un grand complexe ; **(M)** Un nouveau bâtiment est proposé sur Wellington Street, sur le terrain vacant situé au milieu du pâté de maisons.



Elevation - proposed design along Sparks Street | Élévation - conception proposée le long de la rue Sparks



Elevation - proposed design along Wellington Street | Élévation - conception proposée le long de la rue Wellington



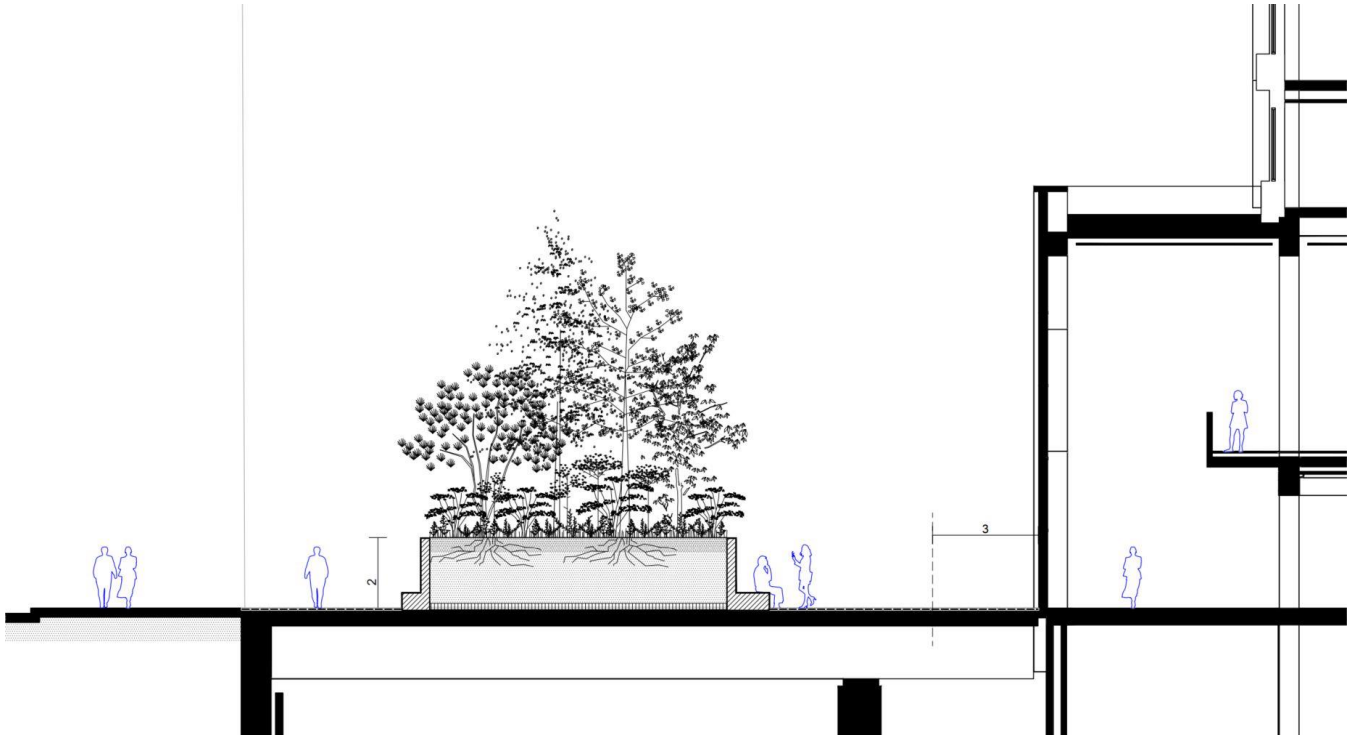
Elevation – proposed design along Metcalfe Street  
Élévation - conception proposée le long de la rue Metcalfe



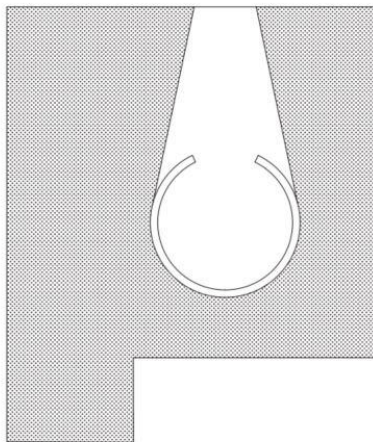
Elevation – proposed design along O'Connor Street  
Élévation - conception proposée le long de la rue O'Connor



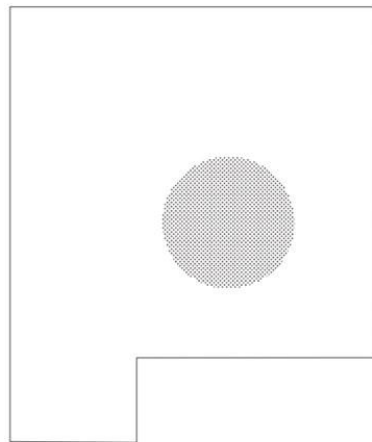
Proposed Ground Floor Plan of Block 2, with out-of-scope portions hatched in diagonally  
Plan proposé pour le rez-de-chaussée de l'ilot 2, les parties hors champ étant hachées en diagonale.



East-West Section of Peoples Place facing north toward Centre Block  
 Section est-ouest de la Place du Peuple, orientée vers le nord en direction de l'îlot du centre

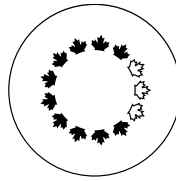


landscape as a clearing



landscape as sacred nature

Conceptual Plan of Peoples Place  
 Plan conceptuel de la place du peuple



**NATIONAL CAPITAL COMMISSION**  
**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

**Advisory Committee  
on Planning, Design and Realty**

**Thursday, December 12, 2024**

IN CAMERA MEETING  
40 Elgin Street, Ottawa, Room 324  
MINUTES

The committee has approved these minutes on May 29,  
2025.

**Comité consultatif  
de l'urbanisme, du design  
et de l'immobilier**

**Jeudi 12 décembre 2024**

SÉANCE À HUIS CLOS  
40, rue Elgin, Ottawa, pièce 324  
PROCÈS-VERBAL

Le comité a approuvé ce procès-verbal le 29 mai 2025.

**PSPC - Block 2 Redevelopment -** 9  
**50% Schematic Design** Refinement of  
Design Options

Alain Miguelez introduced the discussion of the Block 2 Redevelopment Project.

The presenters responded to member questions, and the members provided the following comments:

**Concept improvement**

- The importance of the spatial organization and its coherent link with the design and functioning of the significant landmarks of Confédération Boulevard, to ensure the proper integration of the People's Place into its environment and its suitability to all seasons.
- The story of architectural evolution and the need for generous and accessible interior spaces are encouraged, as is the

**SPAC - Projet de renouvellement de l'îlot 2 -** 9  
**50% de la conception schématique**  
Affinement des options de conception

Alain Miguelez introduit la discussion sur le projet de renouvellement de l'îlot 2.

Les présentateurs répondent aux questions des membres, et les membres font les commentaires suivants :

**Amélioration du concept**

- L'importance de l'organisation spatiale et de son lien en cohérence avec la conception et le fonctionnement des points de repères significatifs du boulevard de la Confédération, afin de garantir une bonne intégration de la Place du Peuple dans son environnement et son adéquation à toutes les saisons.
- Le récit de l'évolution architecturale et le besoin d'espaces intérieurs généreux et accessibles sont encouragés, de même

importance of distinguishing between old and new structures.

- The pursuit of excellence, with a focus on the balance between heritage and modernity.
- Several members suggested that the architects should be given the scope to realize their design with integrity and excellence, as the Block 2 Design is the result of an international design competition.
- The need for specialized assessments and advice on heritage environments, as well as the integration of significant public art.
- The preliminary title of “People’s Place” requires further consideration.
- The relationship between the People’s Place in winter and summer must be well articulated, particularly regarding the rear façade, and any possibility of animation.
- The need to reuse historical elements.
- The choice of materials, particularly the use of copper, is important to ensure consistency of design and to consider their durability over time. The use of recycled copper is encouraged.
- It was proposed by several members that one of the inherent characteristics of Block 2 is architectural variety, and the architects selected have shown skill in past projects in integrating modern and historic buildings into a cohesive whole. This perspective suggests that there may be no need to directly reference heritage components in the modern insertions.

que l'importance de distinguer les anciennes et les nouvelles structures.

- La recherche de l'excellence, en se focalisant sur l'équilibre entre patrimoine et modernité.
- Plusieurs membres ont suggéré que les architectes devraient avoir la possibilité de réaliser leur projet avec intégrité et excellence, étant donné que le projet de l'îlot 2 est le résultat d'un concours international de design.
- La nécessité d'examens et d'avis spécialisés sur les environnements patrimoniaux, de même que l'intégration d'œuvres d'art public significatives.
- Le titre préliminaire « Place du peuple » doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.
- La relation entre la Place du peuple en hiver et en été doit être bien articulée, en particulier en ce qui concerne la façade arrière, et toute possibilité d'animation.
- La nécessité de la réutilisation des éléments historiques.
- Le choix des matériaux, en particulier l'utilisation du cuivre, est important, afin d'assurer la cohérence de la conception et réfléchir à la manière dont les matériaux subissent l'usure du temps. L'utilisation de cuivre recyclé est encouragée.
- Plusieurs membres ont fait valoir que l'une des caractéristiques inhérentes à l'îlot 2 est la variété architecturale, et que les architectes sélectionnés ont démontré leur habileté dans des projets antérieurs à intégrer des bâtiments modernes et historiques en un tout cohérent. Cette perspective suggère qu'il n'est peut-être pas nécessaire de faire directement référence aux éléments patrimoniaux dans les insertions modernes.

Connectivity and Accessibility

- Maintain aspirations in terms of universal accessibility.
- The universal accessibility of all entrances and toilets must be considered an essential aspect of the project.
- The relationship between the new and existing structures in the People's Place is crucial, with the focus on proper coordination to avoid dark and unattractive areas.

Structure and Design

- Ensure transparency and openness in the design. Concerns regarding the design of the windows and the need to achieve architectural excellence through appropriate procurement procedures
- The importance of preserving buildings without presenting modern buildings as heritage, and of avoiding repetitive office designs in favor of transparency and connectivity.
- Reconsideration of the windows in the diagonal sections.
- The interior of the buildings should be given a more important role in the future.
- Support for the entrances added to the new buildings along Wellington Street.

Connectivité et accessibilité

- Maintenir les aspirations en matière d'accessibilité universelle.
- L'accessibilité universelle de toutes les entrées et des toilettes doit être considérée comme un aspect essentiel du projet.
- La relation entre les nouvelles structures et les structures existantes dans la Place du Peuple est cruciale, l'accent étant mis sur une bonne articulation afin d'éviter les zones sombres et peu attrayantes.

Structure et conception

- Assurer la transparence et l'ouverture dans la conception. Des préoccupations concernant la conception des fenêtres et la nécessité d'atteindre l'excellence architecturale grâce à des procédures d'achat appropriées.
- L'importance de conserver les bâtiments sans faire passer les bâtiments modernes pour du patrimoine, et d'éviter les conceptions de bureaux répétitives au profit de la transparence et de la connectivité.
- Reconsidération des fenêtres dans les parties diagonales.
- L'intérieur des bâtiments devrait jouer un rôle important à l'avenir.
- Support pour les entrées ajoutées aux nouveaux bâtiments le long de la rue Wellington.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

Hinda Mounir  
Alanna Yee